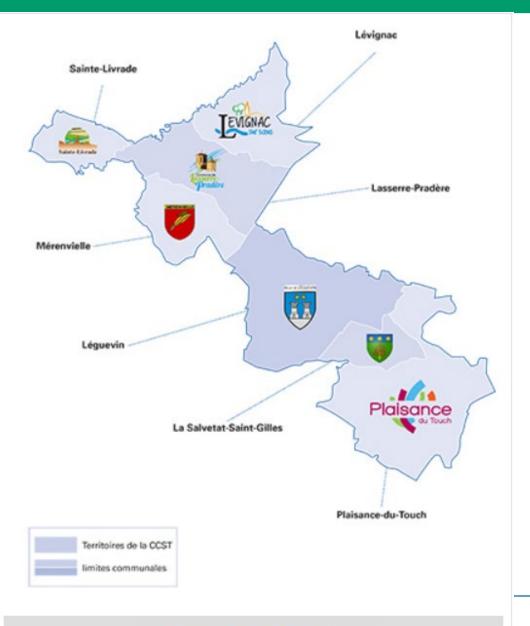


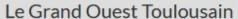
## **Un territoire attractif**



7 communes

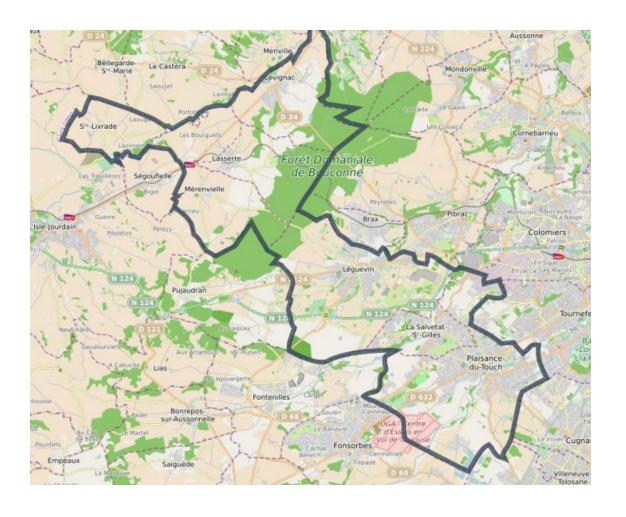
42 000 habitants

79% d'actifs





## Un territoire vert, connecté et dynamique



#### Nos principales missions:

Collecte et Traitement des déchets

Protection et mise en valeur de l'environnement

Développement économique

Aménagement de l'espace

Création, aménagement et entretien de la voirie

Politique du logement et du cadre de vie

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Action sociale d'Intérêt communautaire

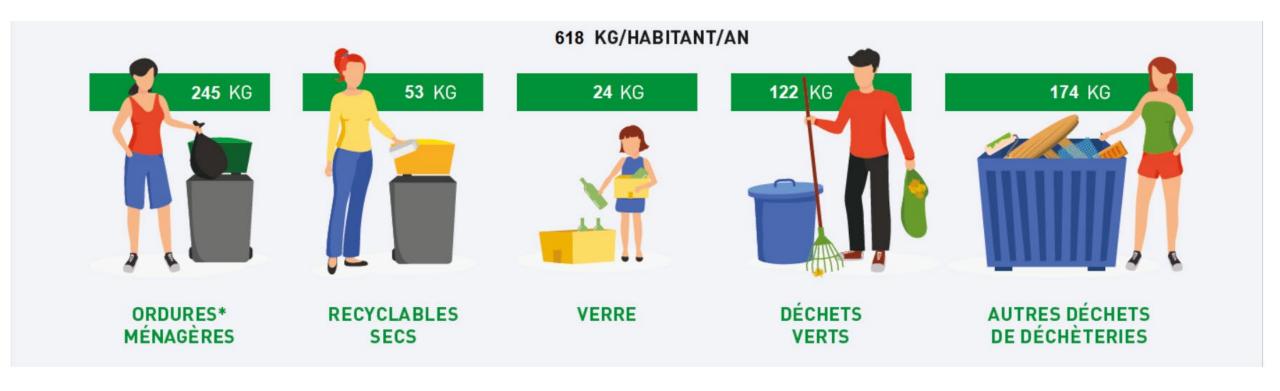
Création et gestion des maisons de service public

Tourisme

Actions culturelles et sportives



### Composition type du bac à déchets sur le territoire en 2019





## Un cadre réglementaire et une incitation au changement



#### Prévention

Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030

#### Valorisation

Atteindre 65% de valorisation en réemploi ou recyclage en 2035

Mise en place de l'extension des consignes de tri fin 2022

### Stockage

Réduire à 10% les quantités de DMA admises en installations de stockage d'ici 2035



#### **PLPDMA**

Obligation d'adopter un PLPDMA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Adoption 28/11/2019

#### **Biodéchets**

Généraliser le tri à la source des biodéchets à horizon 2024

### Financement incitatif

25 millions d'habitants couverts en 2025

Délibération instauration 24/01/2019



#### TEOMI

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative

# La taxe d'enlèvement des ordures ménagères devient incitative

Aujourd'hui, je paie une part fixe en fonction de la valeur locative de mon logement. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est prélevée sur l'impôt foncier.



**Demain**, je paierai une part fixe en fonction de la valeur locative de mon logement et une part variable en fonction de ma production de déchets, calculée sur le nombre de présentations du bac : il s'agit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI).

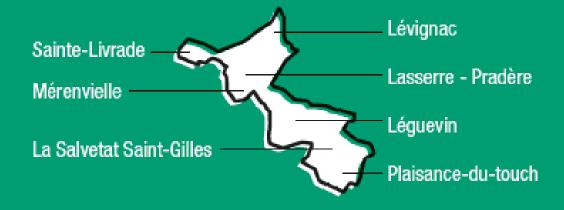
### Pourquoi une tarification incitative?



- Je suis **responsable** de mon empreinte environnementale
- Je peux agir sur ma production de déchets : on observe 20 à 40 % de réduction des ordures ménagères des collectivités dès la 1<sup>ère</sup> année de mise en service de la TEOMI
- Ma taxe est calculée de façon juste et équitable
- Je profite d'un cadre de vie plus agréable et la planète me remercie : moins de déchets, moins de camions, moins d'incinération



## Qui est concerné?



## Tous les habitants

- Les particuliers propriétaires, qui paient la TEOM via leur taxe foncière
- Les particuliers locataires, dont la TEOM est comprise dans les charges locatives
- Les professionnels (entreprises, commerçants, administrations...)



## Quel calendrier?

Communication, enquête et réunion publique



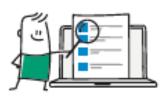
Poursuite et fin de l'enquête Adaptation des bacs de collecte



Phase de test des dispositifs Présentation d'une simulation individuelle de la TEOMI



Entrée en vigueur de la TEOMI



FIN 2021

JER SEMESTRE 2022

2º SEMESTRE 2022

IN JANVIER 2023

→ L'année 2022 est une année de transition et d'information.



## Les enquêtes

- ► Mettre à jour la base de données des usagers : coordonnées, recensement du volume des bacs, adaptation du volume des bacs
- ▶ Pucer les bacs : pour permettre de compter le nombre de présentation du bac à la collecte
  - ▶ Dans un premier temps pendant la <u>période blanche</u> : expérimentation, simulation accessible aux usagers
  - ▶ A partir du 1<sup>er</sup> janvier, pour le comptage effectif dans le cadre de la TEOMI
- ► Exposer aux usagers concernés les modifications concernant la collecte des végétaux et recueillir leur souhait de conserver ou pas ce service

#### **ENQUÊTE RÉALISÉE PAR UN PRESTATAIRE: SUEZ**



Du lundi au samedi (jusqu'en avril 2022)



Entre 9h et 19h



**Réaliser l'enquête en ligne** en vous connectant sur : www.monservicedechets.com/CC-de-la-Save-au-Touch/



Les enquêteurs sont munis de carte professionnelle pour attester de leur activité.

La liste des enquêteurs est consultable sur le site internet http://www.save-touch.org, rubrique « TEOMI - Voir mes enquêteurs».

**Prendre rendez-vous ou réaliser l'enquête par téléphone,** en contactant le **05 62 89 28 44** (de 12h à 19h du lundi au vendredi)



## **TEOMI : règles de calcul**

#### PART FIXE + PART VARIABLE

- ► Répartition et éléments de calcul connus à l'issue de l'enquête
- **▶** Dans la part variable:
  - Un tarif fixé pour un volume de bac donné ; exemple : 4€ un bac de 120 litres , 8 € un bac de 240 litres
  - ► Multiplié par le nombre de fois où le bac est présenté (quel que soit son niveau de remplissage)

Les données d'enquêtes sont indispensables pour établir la grille tarifaire et la communiquer En cas de refus d'enquête, seront pris en compte pour le tarif appliqué le volume maximal, et le nombre de présentations maximal annuel



## **TEOMI : les équipements**

- Puce sur les bacs pour l'identification des usagers du service et mesurer leur production de déchets résiduels
- Contrôle d'accès sur les colonnes enterrées : pour actionner l'ouverture des trappes (avec un badge individuel) et compter les dépôts
- Lecteurs de puce et géolocalisation sur les camions pour compter les présentations
- Logiciel de suivi pour recueillir les données individuelles, mesurer l'utilisation du service et établit le calcul de la TEOMI; Accès individuel à son interface usager

A l'issue de la période blanche (juin – décembre 2022), chaque usager pourra accéder à la simulation de sa TEOMi sur cette période.







## Les végétaux

- Collecte aujourd'hui proposée à 4 communes sur les 7 du territoire, en fréquence hebdomadaire
- Présentation aléatoire, coûts de fonctionnement importants (830 000 € annuels), détérioration des véhicules et risques pour les agents
- Contraintes règlementaires imposant la réduction des déchets
- Arrêt progressif des collectes de végétaux dans l'ensemble des (rares) collectivités qui proposaient ce service

LES VEGETAUX SONT DES RESSOURCES, REUTILISONS-LES AU LIEU DE PAYER LEUR COLLECTE ET LEUR TRAITEMENT!



## Les végétaux

#### Aujourd'hui, des solutions pour vos végétaux :

#### Restituer son bacs à déchet verts ET

**❖** Utiliser ses végétaux comme une ressource :

En compostant => composteur gratuit en échange de la restitution du bac

En broyant => service à domicile pour 10€ de l'heure (15m3) ou gratuit lors d'évènements organisés par la collectivité, et pailler son jardin

- **❖** Demander une collecte ponctuelle en big bag d'1 m3 (sur rdv) => 10€ la collecte
- ❖ Demander 2 sacs de jardinage gratuits à remplir et à vider en déchèterie

### Conserver son bac à déchet verts pour un forfait de 100€/an

Service de collecte en porte-à-porte, une semaine sur deux, d'avril à octobre inclus



## Restitution du bac à végétaux

#### **ORGANISATION DES INTERVENTIONS**

#### Restitution du bac :

Sur 12000 foyers disposant d'un bac : environ 8 000 demandes de restitution (données d'enquêtes)

- ⇒ Courant avril : plusieurs possibilités pour les usagers souhaitant rendre leu bac
  - Des permanences au siège et dans les communes, pour déposer son bac et prendre en échange un composteur ou des sacs de végétaux
  - Un courrier, à venir dans les prochaines semaines, précisant les changements à venir dans le calendrier de collecte, et accompagné d'un sticker « À retirer », pour apposer sur le couvercle du bac à végétaux, afin que nos services puissent l'identifier et le retirer dans les jours qui suivent (Bac laissé dehors jusqu'à son retrait).



Les bacs à végétaux récupérés sont :

- Remis en service avec un couvercle jaune et réutilisés comme bac à emballages recyclables,
- Fondus en usine et transformés en composteurs.



## Récupérer un composteur ou 2 sacs à végétaux

#### PERMANENCES DE RESTITUTION DES BACS / REMISE GRATUITE DE COMPOSTEURS OU DE SACS DE VEGETAUX

- Samedi 9 avril 2022 à Plaisance du Touch Au siège du Grand Ouest Toulousain 10 rue François Arago
  De 8h30 à 12h et de 13h à 16h30
- Samedi 23 avril 2022 à Léguevin Salle polyvalente Route de Bayonne De 9h à 12h et de 13h à 16h30
- Samedi 30 avril 2022 à Lévignac Sous La Halle- Place de la Halle De 9h à 12h et de 13h à 16h30
- ET toutes les semaines Au siège du Grand Ouest Toulousain 10 rue François Arago
  - Lundi de 14h à 16h30
  - Mercredi de 14h à 16h30
  - Vendredi de 14h à 16h30

#### **PERMANENCES D'INFORMATION lors des Troc plantes:**

- le 9 avril à la Salvetat Saint-Gilles
- Le 23 avril à Plaisance du Touch de 10h à 12h.



## Conservation du bac à végétaux

À partir du 2 mai, les nouvelles modalités de collecte des végétaux entrent en vigueur.

Le jour de collecte de votre zone vous sera communiqué mi-avril (courrier distribué dans les boîtes aux lettres).

Au terme de la campagne de récupération de bacs, l'usager l'ayant conservé recevra une convention établissant les modalités techniques et tarifaires du service (100 euros par an).





## Merci pour votre écoute



## Des questions ?

Rendez-vous sur notre FAQ

https://grandouesttoulousain.fr/teomi/faq

ou contactez-nous par mail

teomi@grandouesttoulousain.fr



